



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 37**Mis en ligne le : **16 FEV. 2026**

L'an deux-mille vingt-six et le douze du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

Absents : M. BORELLI - Mme CABRAJAS

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

MODIFICATION DES MEMBRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**N° Acte : 5.3**

Délibération n°26-01

Vu les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 du code de l'action sociale et des familles (CASF).
 Vu la délibération N°21-64 du conseil municipal du 3 Juin 2021.

Considérant que le Conseil d'administration du CCAS est présidé par le Maire, qu'il comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal.

Considérant que le nombre de membres issu de l'organe délibérant a été fixé à 8 par l'assemblée délibérante.

Considérant qu'un des membres élus, M. SANCHEZ a annoncé sa démission du conseil municipal par courrier du 17 Décembre 2025.

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder à son remplacement en respectant la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de procéder à la mise à jour de la liste des membres élus au Conseil d'Administration du CCAS.

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

DIT que la liste des membres élus est la suivante :

Président : Le Maire

Membres : Mme CZURKA – Mme HAMOU-THERREY - M. PORTE – Mme DESCLOUX – M. OULIE- Mme RAFIA
– Mme SAHUN - M. WAHARTE

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, LE **16 FEV. 2026**

P. le Maire et par délégation
Le DGA RESSOURCES

E. PASQUETTI